



Services de santé du

**TIMISKAMING**

Health Unit

*De nombreuses façons d'améliorer votre santé*

**Site principal :**

247 rue Whitewood, bureau 43

Boîte postale 1090

New Liskeard, ON P0J 1P0

Téléphone : 705-647-4305 Télécopieur : 705-647-5779

**Succursales :**

Englehart Téléphone : 705-544-2221 Télécopieur : 705-544-8698

Kirkland Lake Téléphone : 705-567-9355 Télécopieur : 705-567-5476

[www.timiskaminghu.com](http://www.timiskaminghu.com)

Le 8 juin 2021

Cher propriétaire/opérateur,

La province a annoncé que l'Ontario entrera à l'étape 1 du [Plan d'action](#) à compter de ce **vendredi, le 11 juin à 00h01**. L'étape 1 se concentre sur la réouverture des espaces extérieurs. Les paramètres intérieurs limités pourront également être permis avec des restrictions.

Bien que toutes les entreprises soient requises de lire le [Plan d'action pour le déconfinement](#) et le [règlement](#) qui l'accompagne afin de déterminer quelles actions ils doivent entreprendre pour demeurer ouverts, je souligne certaines sections ci-dessous :

### **Magasins de ventes**

Les détaillants qui ont pu ouvrir à capacité limitée en vertu de l'ordre de rester à domicile sont autorisés à ouvrir à 25 % de leur capacité. Tous les autres détaillants sont autorisés à ouvrir à 15 % de leur capacité. Cette capacité doit être visiblement affichée à l'entrée de votre magasin.

Vous pouvez calculer votre capacité en déterminant premièrement le total de mètres carrés de surface au sol, n'incluant pas les étagères accessibles au public. Les détaillants fonctionnant à 25 % de leur capacité peuvent alors diviser ce nombre par 16 et les détaillants fonctionnant à 15 % de leur capacité peuvent diviser ce nombre par 26,67. Vous devez arrondir votre résultat au nombre entier le plus proche.

Les détaillants sont également responsables de s'assurer que toute personne faisant la queue à l'extérieur de leur entreprise respecte une distance physique de 2 mètres.

### **Services de restauration extérieurs**

Les restaurants peuvent maintenant rouvrir les tables à l'extérieur. Les clients assis à des tables différentes doivent être séparés d'au moins deux mètres ou séparés par du plexiglas ou une autre barrière imperméable. À l'étape 1, le nombre est limitée à quatre personnes par table, sauf si cette table est entièrement composée de :

- 1) Membres d'un même domicile
- 2) Un membre d'un autre domicile qui vit seul, ou
- 3) Une personne soignante pour membre de l'un ou l'autre domicile

### **Location à court terme**

Les terrains de camping, les chalets et autres logements locatifs à court terme peuvent rouvrir tant qu'ils garantissent que les piscines intérieures, les hammams communs, les saunas ou les bains de vapeur intérieurs, les centres de conditionnement physique intérieurs et autres endroits récréatifs intérieurs sont fermés.

### **Terrains de sport et endroits récréatifs de plein air**

Les cours de conditionnement en plein air, l'entraînement personnel et l'entraînement aux sports d'équipe et individuels sont autorisés. Aucun client n'est autorisé à l'intérieur, sauf pour accéder à une toilette, à un espace extérieur ou au besoin pour des raisons de santé et de sécurité. Pas plus de 10 membres peuvent participer, et ils sont tenus de maintenir une distance de **trois** mètres avec toute autre personne.

### **Piscines extérieures**

Les piscines extérieures sont autorisées à ouvrir. Les piscines intérieures devraient rouvrir à l'étape 3 du Plan d'action pour la réouverture. Veuillez-vous assurer de contacter votre inspecteur de la santé publique local pour organiser une inspection avant la réouverture et pour revoir votre plan de sécurité.

### **Rassemblements à l'extérieur**

Les rassemblements pour les mariages (excluant les réceptions), les funérailles et les services religieux, les rites et les cérémonies peuvent avoir lieu à l'extérieur tant que les individus peuvent maintenir une distance physique de deux mètres. Les personnes d'un même domicile, un membre d'un autre domicile qui vit seul et les aidants de tout membre de l'un ou l'autre domicile ne sont pas tenus de se distancer. Les rassemblements organisés en plein air jusqu'à 10 personnes sont autorisés.

Sincèrement,



Dr Glenn Corneil, B.Sc., M.D., C.C.F.P., F.C.F.P.  
Médecin-hygiéniste par intérim/Directeur exécutif